

Programme d'affiliation

Recommandez Flopix, gagnez des commissions

flopix.fr

Sommaire

- 1 Le principe en une phrase
- 2 Combien vous gagnez
- 3 Comment parrainer
- 4 Suivre vos filleuls et vos gains
- 5 Comment être payé
- 6 Ce qui compte comme filleul, et ce qui ne compte pas
- 7 Un exemple chiffré concret
- 8 Les règles à respecter
- 9 Questions fréquentes

1. Le principe en une phrase

Vous partagez votre code de parrainage : chaque personne qui crée son site Flopix grâce à vous obtient un mois offert, et vous touchez **30 % de ce qu'elle paie**, mois après mois, tant qu'elle reste abonnée.

Deux gagnants à chaque parrainage

Le programme est pensé pour être gagnant des deux côtés : la personne que vous recommandez démarre avec **un mois offert** sur son premier abonnement, et vous êtes récompensé par une commission récurrente. Vous n'avez rien à avancer, aucune limite de nombre de filleuls, et la participation est entièrement facultative.

2. Combien vous gagnez

Votre commission est de **30 % du montant de chaque paiement** réalisé par la personne que vous avez parrainée (votre « filleul »). Ce taux s'applique aussi bien à la formule mensuelle qu'à la formule annuelle.

Une commission récurrente, pas un versement unique

Vous ne touchez pas votre commission une seule fois : vous la percevez sur **chaque échéance payée par votre filleul**, dès son premier règlement et **aussi longtemps que son abonnement reste actif**. S'il paie tous les mois, vous gagnez tous les mois ; s'il paie à l'année, vous touchez 30 % de chaque règlement annuel, au renouvellement compris. Le jour où il résilie, la commission cesse.

Formule choisie par votre filleul	Ce qu'il paie (tarif plein)	Votre commission (30 %)
Mensuelle	19,99 € / mois	6,00 € / mois
Annuelle	199,99 € / an	60,00 € / an

La commission porte sur le premier site du filleul

Votre commission de 30 % est calculée sur l'abonnement du **premier site** souscrit par votre filleul. Si cette même personne crée ensuite d'autres sites, ces abonnements supplémentaires n'ouvrent pas de nouvelle commission de parrainage.

Le mois offert ne vous coûte rien

Le premier mois offert à votre filleul est pris en charge par Flopix. Sur ce premier mois à 0 €, il n'y a logiquement pas de commission (30 % de 0 € = 0 €) : vos commissions démarrent dès son premier paiement réel, puis se répètent à chaque échéance.

3. Comment parrainer

Tout part de votre **code de parrainage unique**, disponible dans votre espace personnel, à la page [AFFILIATION](#) . Vous pouvez le communiquer librement, sous trois formes au choix.

1

Récupérez votre code, votre lien ou votre QR code

Dans votre espace, ouvrez la page **Affiliation**. Vous y trouvez votre code (par exemple **K7M2PQ9R**), un **lien de parrainage** prêt à copier, et un **QR code** téléchargeable en petit et grand format pour vos supports imprimés.

2

Partagez-le autour de vous

Envoyez le lien par message, e-mail ou réseaux sociaux ; dictez le code de vive voix (il est conçu pour se lire et se dicter sans confusion) ; ou affichez le QR code sur une carte de visite, une vitrine ou un flyer. Les trois mènent au même endroit.

3

Votre filleul s'inscrit et crée son site

La personne s'inscrit via votre lien, votre code ou votre QR code. Son mois offert est appliqué automatiquement à son premier abonnement payé, et le lien de parrainage entre vous deux est enregistré. Dès qu'elle règle son abonnement, vos commissions commencent.

Une seconde façon de gagner : créer un site pour quelqu'un

Vous pouvez aussi **créer vous-même le site** d'un proche, d'un client ou d'un commerçant, puis lui en transférer la propriété depuis la page « Informations » du site. Une fois qu'il a accepté et payé son abonnement, **c'est vous qui touchez les 30 % de commission** sur ce site, même s'il a par ailleurs son propre parrain.

4. Suivre vos filleuls et vos gains

Toute votre activité d'affiliation est visible en temps réel sur la page **Affiliation** de votre espace. Vous n'avez aucun tableau à tenir vous-même.

Vos quatre indicateurs

Indicateur	Ce qu'il vous dit
Filleuls	Le nombre de personnes que vous avez apportées, tous canaux confondus (parrainage et transfert de site).
Commissions à recevoir	Le total des commissions qui vous sont dues et pas encore versées.
Solde disponible	Le montant que vous pouvez réclamer dès maintenant en demande de paiement.
Commissions déjà versées	Le cumul de ce que vous avez déjà perçu.

Le détail, filleul par filleul

Un tableau liste chacun de vos filleuls avec : son origine (code de parrainage ou site transféré), sa date d'inscription, sa formule (mensuelle ou annuelle), l'état de son abonnement (actif ou résilié), sa prochaine date de renouvellement, ce qu'il vous a **déjà rapporté**, et une **estimation de votre prochaine commission**. Un second tableau retrace l'historique complet de vos commissions, avec pour chacune la date, la personne, le montant facturé, votre commission de 30 % et son statut (à payer ou payée).

Estimation calculée au tarif plein

La « prochaine commission estimée » est calculée sur le tarif catalogue, car une remise de bienvenue ne s'applique qu'une seule fois : le renouvellement de votre filleul se fera au prix plein, et votre commission suivante avec.

5. Comment être payé

Vos commissions s'accumulent automatiquement. Pour les recevoir, vous en faites la demande depuis la page Affiliation dès que votre solde le permet. Le versement se fait par **virement bancaire**, effectué manuellement par l'équipe Flopix après vérification.

1

Atteignez le seuil minimum de 10 €

Votre solde disponible doit atteindre au moins **10 €** pour pouvoir être réclaté. En dessous, le bouton de demande reste inactif : vos commissions continuent simplement de s'accumuler jusqu'au seuil.

2

Renseignez vos coordonnées bancaires

Indiquez le **nom du titulaire** du compte, votre **IBAN** et votre **BIC**. Ces informations sont conservées pour vos prochaines demandes ; vous pourrez les modifier à tout moment.

3

Envoyez votre demande de paiement

Cliquez sur « Demander le paiement » : le montant de votre solde disponible est alors bloqué sur cette demande. Flopix vérifie puis procède au **virement**. Une seule demande peut être en cours de traitement à la fois ; les nouvelles commissions gagnées entre-temps constituent votre prochain solde réclamable.

Bon à savoir

- Le versement des commissions est **manuel** : il n'est pas instantané, un court délai de traitement est normal.
- Le versement est soumis à la fourniture d'un relevé d'identité bancaire (IBAN et BIC) **valide**.
- Les commissions déjà dues vous restent acquises, même si le programme venait à évoluer.

6. Ce qui compte comme filleul, et ce qui ne compte pas

Un filleul, c'est une personne sur laquelle vous pouvez toucher une commission. Cela se produit par deux canaux, qui peuvent se cumuler sur une même personne.

Ce qui compte

- Le parrainage** : une personne s'inscrit avec votre code, votre lien ou votre QR code.
- Le transfert de site** : vous créez un site puis en transférez la propriété à quelqu'un, qui l'accepte et paie son abonnement.

Une même personne peut relever des deux canaux (vous l'avez parrainée puis lui avez transféré un site). Dans ce cas, la règle autorise **au maximum deux commissions sur cette personne : une par canal**. Elle ne compte cependant que pour un seul filleul dans votre compteur.

Ce qui ne donne pas droit à commission

Les situations exclues

- Votre propre compte** : un code de parrainage ne peut pas être utilisé sur le compte qui l'a émis.
- La même adresse de facturation** : aucun avantage entre deux comptes enregistrés à la même adresse (même foyer : mêmes voie, code postal et commune).
- Le parrainage croisé** : une personne que vous avez parrainée ne peut pas, en retour, vous parrainer pour ouvrir une seconde commission entre vos deux comptes.
- Les comptes fictifs et la fraude** : les comptes créés dans le seul but de générer des commissions indues sont exclus.
- Au-delà du premier site** : seuls les paiements du premier site de votre filleul sont commissionnés.
- Un abonnement résilié ou impayé** : pas de paiement, pas de commission. Le mois offert à 0 € ne génère pas non plus de commission.

7. Un exemple chiffré concret

Imaginons que vous recommandiez Flopix à trois personnes au cours de l'année.

Votre filleul	Ce qu'il fait	Ce que vous touchez
Marie	Crée son site et prend la formule mensuelle (19,99 €/mois). Son 1 ^{er} mois est offert, puis elle paie chaque mois.	6,00 € par mois. Sur les 11 mois payés de sa première année : 66,00 € .
Karim	Prend la formule annuelle . Grâce à son mois offert, il paie 180,00 € la première année (199,99 € – 19,99 €).	30 % de 180 € = 54,00 € la première année, puis 60,00 € à chaque renouvellement au tarif plein.
Sophie	S'inscrit avec votre code mais ne crée finalement pas de site payant.	0,00 € : sans paiement, pas de commission.

Total de cet exemple

Sur la première année, vous percevez **66 € (Marie) + 54 € (Karim) = 120,00 €**. L'année suivante, si Marie et Karim restent abonnés au tarif plein, vous continuez de toucher **72 € (Marie) + 60 € (Karim) = 132,00 €**, sans avoir à parrainer personne de nouveau. C'est tout l'intérêt d'une commission récurrente : elle travaille pour vous tant que vos filleuls restent clients.

Comment lire les 6,00 €

30 % de 19,99 € donnent 5,997 €, arrondis à **6,00 €** par mois. Les montants réels sont toujours calculés sur ce que votre filleul a effectivement payé.

8. Les règles à respecter

Le programme repose sur un principe simple : le parrain et le filleul doivent être **deux personnes réellement distinctes**. Les règles ci-dessous protègent l'équité du dispositif et sont détaillées à l'article 9 des Conditions Générales de Vente.

Ce qui est attendu

- Recommandez Flopix à de vraies personnes, réellement intéressées par un site.
- Un parrainage lie deux comptes appartenant à deux personnes différentes, à deux adresses de facturation différentes.
- Le transfert de propriété entre deux personnes distinctes est parfaitement autorisé, y compris quand vous créez le site pour quelqu'un.

Ce qui est interdit

- Se parrainer soi-même via un second compte, ou organiser des transferts croisés entre comptes contrôlés par une même personne ou un même foyer.
- Créer des comptes fictifs dans le but de générer des commissions ou des réductions indues.
- Toute manœuvre visant à contourner les règles ci-dessus.

En cas de manquement, Flopix peut annuler les réductions accordées, retenir les commissions correspondantes et, en cas de manquement répété ou caractérisé, clôturer le compte concerné.

9. Questions fréquentes

La commission est-elle versée une seule fois ou à chaque paiement ?

À chaque paiement. Vous touchez 30 % de chaque échéance réglée par votre filleul sur son premier site, tant que son abonnement reste actif.

Y a-t-il une limite au nombre de personnes que je peux parrainer ?

Non. Vous pouvez parrainer autant de personnes que vous le souhaitez ; chaque filleul actif ajoute sa commission à votre solde.

À partir de quel montant puis-je demander un paiement ?

Dès que votre solde disponible atteint **10 €**. En dessous, vos commissions continuent de s'accumuler jusqu'à ce seuil.

Comment suis-je payé ?

Par virement bancaire, sur demande de votre part, après avoir renseigné le titulaire, l'IBAN et le BIC de votre compte. Le versement est effectué manuellement par l'équipe Flopix après vérification.

Que se passe-t-il si mon filleul résilie son abonnement ?

Les commissions déjà gagnées vous restent dues. En revanche, aucune nouvelle commission n'est générée à partir de la résiliation, puisqu'il n'y a plus de paiement.

Le mois offert de mon filleul me fait-il perdre de l'argent ?

Non. Le mois offert est pris en charge par Flopix. Il n'y a simplement pas de commission sur ce premier mois à 0 € ; vos commissions démarrent à son premier paiement réel.

Mon filleul crée plusieurs sites : est-ce que je gagne sur tous ?

Non. La commission porte uniquement sur le premier site souscrit par votre filleul. Ses éventuels sites suivants ne sont pas commissionnés au titre du parrainage.

Puis-je parrainer un membre de ma famille ?

Oui, à condition qu'il s'agisse d'une personne distincte disposant de sa propre adresse de facturation. Le parrainage n'est pas accordé entre deux comptes enregistrés à la même adresse (même foyer).

Puis-je avoir deux commissions sur la même personne ?

Au maximum deux, à condition qu'elles viennent de deux canaux différents : une au titre du parrainage à l'inscription, une au titre d'un transfert de site. Jamais deux fois par le même canal.

La participation au programme est-elle obligatoire ou payante ?

Le programme est entièrement facultatif et gratuit. Il est accessible à tout moment depuis la page Affiliation de votre espace personnel.